



Déclaration Liminaire CAPL n°1 & 2

Révision de l'entretien professionnel 2018 (gestion 2017) contrôleurs et inspecteurs

Monsieur le Président,

Les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** vous souhaitent une bonne présidence pour ces 3 dernières CAP : justice pour les agents devrait être votre crédo !

Depuis des décennies, les gouvernements se sont succédés pour maltraiter la Fonction Publique et martyriser notre DGFIP. Malheureusement, ce n'était rien face à ce gouvernement « jupitérien », une casse systématique de notre modèle social en laminant les institutions et ses acteur-es qui le définissent :

La fin de ces fonctionnaires privilégié-es, nanti-es et qui coûtent un pognon monstre !

38 000 suppressions d'emplois depuis 2002 et 18 000 de plus d'ici 2022. 2022, la date butoir de ce tsunami : un projet présenté le 1er février 2018, des commissions qui se tiennent et un rapport du Comité d'Action Publique 2022 – CAP 2022 – qui disparaît des écrans !

Depuis des années, **SOLIDAIRES Finances Publiques** alerte sur les dangers en cours et rarement un document d'une telle importance pour l'avenir de la Fonction Publique et pour celui des personnels ne se sera fait autant attendre. Les raisons de ce report peuvent donner jour à toutes les interprétations possibles :

- crainte des réactions des agents et de leurs organisations syndicales dans un contexte social tendu ?
- insatisfaction du donneur d'ordre, c'est-à-dire le gouvernement ?
- manoeuvre de ce dernier pour ne laisser aucune place ni à la concertation ni à la contestation ?

Mais aujourd'hui, plus besoin de s'inquiéter, les résolutions de ce rapport attendues également par la Commission Européenne feront leur apparition en temps et en heure et depuis la semaine dernière, notre chère Cour des Comptes a rendu public le triste avenir de notre administration : sa disparition !

Ces deux rapports, outre leurs volets missions, comportent un volet RH important visant à contraindre les possibilités de défense des agents en limitant le pouvoir d'intervention des représentants des personnels dans le cadre institutionnel.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 combattra par tous les moyens les effets néfastes de cette volonté clairement affichée et appelle tous les agents à se mobiliser afin de sauver nos missions, notre outil de travail, notre avenir professionnel et personnel.

La riposte doit être à la hauteur des attaques portées.

S'agissant de cette CAPL, **SOLIDAIRES Finances Publiques** n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien, un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au coeur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.
- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui

exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

SOLIDAIRES Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

SOLIDAIRES Finances Publiques revendique :

- ✓ la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 réaffirme :

- ✓ son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- ✓ son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- ✓ une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

SOLIDAIRES Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Cette année 2018 (gestion 2017) a vu la disparition généralisée des avancements de carrières pour l'ensemble des corps. Pour la majorité de nos collègues, il s'agissait de la seule utilité à cet exercice.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 interpelle à nouveau l'ensemble de nos collègues et rappelle que malgré cette disparition, le CREP demeure un élément crucial dans la carrière et le parcours de l'agent :

- ✗ blocage des possibilités d'évolutions de carrière par tableau d'avancement et liste d'aptitude ;
- ✗ impact sur la rémunération dès l'introduction du RIFSEEP ;
- ✗ blocage des possibilités de mutation avec une généralisation des postes au choix de l'administration.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que pour tous ces éléments, l'administration observera le CREP sur plusieurs années.

Alors, chers collègues, ne prenez plus ce CREP à la légère : faites le lire et relire et n'hésitez à faire prévaloir vos droits avant qu'ils aient complètement disparus !

Les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées et souhaite connaître le nombre de recours à tous les niveaux.

Vos élus **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

CAPL n°1

Wilfried GLAVIEUX, Laurence MOUTIN-LUYAT

CAPL n°2

Claudie COINTE, Nadège BOTTE, Marine CAILLERET

Wilfried GLAVIEUX (expert)

